



JASP, 26 novembre 2014

Premiers résultats du projet pilote sur le contrôle du bruit des motos à l'aide de sonomètres

LA PERSONNE AVANT TOUTE CHOSE

9 décembre 2014
7323 30 (2013-01)

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2009

Société de l'assurance automobile Québec

1. Contexte

- Problème de bruit des véhicules (autos, motos, lourds);
- Code de la sécurité routière (CSR) prévoit des dispositions;
- Contrôle par les policiers;
- Évolution technologique;
- Application difficile et perçue comme inégale;
- Insatisfaction des citoyens (résidents, motocyclistes);
- Insatisfaction de l'industrie (fabricants, distributeurs).

2. Réaction

- Comité de travail regroupant tous les intervenants MOTO;
- Pistes de solutions :
 - ✓ Infractions (hausser, progressives);
 - ✓ Modifier la réglementation;
 - ✓ Revoir la formation des policiers;
 - ✓ Sensibilisation;
 - ✓ Mesurer le niveau sonore.

3. On a besoin d'une norme!

- Contrat à un chercheur;
- Enjeux :
 - ✓ Crédible;
 - ✓ Tenir compte de la norme de Transports Canada;
 - ✓ Applicable par des policiers (non-experts);
 - ✓ Coûts de l'équipement;
 - ✓ Difficile à contester.

4. Projet pilote

- But, recueillir des informations sur l'application de la méthode de mesure;
- Arrêté ministériel (article 633.1 du CSR);
- Achat et entretien de l'équipement;
- Formation des policiers avec l'École nationale de police du Québec;
- Offrir le support nécessaire aux policiers;
- Agir comme témoin expert lors de contestation en Cour;
- Recueillir données et commentaires (analyse, ajustements, modifications, etc.);
- Faire des recommandations au ministre des Transports.

5. Paramètres du projet pilote

- Début printemps 2013;
- Durée prévue de 3 ans, pouvant être prolongée d'un maximum de 2 ans;
- 16 ensembles d'équipement disponibles pour différents corps de police;
- Opérations planifiées (site, conditions météo, équipement, policiers);
- Infraction de 100 \$ à 200 \$ si non conforme;
- Infraction de 200 \$ à 300 \$ si non-collaboration du motocycliste;
- Reddition de compte des corps de police à chaque année.

6. Concrètement, ça ressemble à quoi?

- Visionnement de la vidéo
http://www.saaq.gouv.qc.ca/secure/vehicules_tech_nologies/projets_pilotes/sonometre/video.php, Vidéo

7. Constats : avantages

- Approche objective au lieu de subjective;
- La preuve ne nécessite pas d'expertise au niveau technique des silencieux;
- Difficilement contestable;
- Résultats identiques d'une région à l'autre.

8. Constats : inconvénients

- Opérations planifiées;
- Bris d'équipements possibles;
- Coûts (équipements, interventions);
- Moins sévère que la méthode traditionnelle.

9. Quelques statistiques

- Environ 200 policiers de formés (2013 et 2014);
- 2013 : environ 1500 mesures, environ 500 constats;
- 2014 : données à venir.

10. Les suites

- Faire le bilan de 2014 avec les policiers;
- Éventuellement, poursuivre le projet pilote en 2015;
- Continuer, en parallèle, la sensibilisation :
 - ✓ Feuilleton
(http://www.saaq.gouv.qc.ca/documents/documents_pdf/dossiers_speciaux/pilote_mesure_bruit.php_feuilleton);
 - ✓ Avec les municipalités;
 - ✓ Salons de la moto.



Merci de votre attention!